



Coupe du monde de Snowboard Cross

30 novembre - 3 décembre 2022



Plan de sobriété
énergétique du
Gouvernement :
la Commune déjà
mobilisée

p.10



Les 2 Alpes
multimodales

p.8



Family Tree un concert
de jazz pour tous le 22
décembre prochain

p.11

Édito

Les Deux Alpes dans une dynamique positive au service de tous



L'attractivité de la montagne en général et de notre station en particulier se confirme été après été. Sur la période du 25 juin au 28 août notre fréquentation affiche une hausse de +5,1%, ce qui représente une des meilleures performances des grandes stations de montagne et ce malgré la fermeture prématurée du ski d'été et le départ des ski-clubs. La plus forte hausse a eu lieu sur la 2^e quinzaine d'août qui devient une période de plus en plus importante.

Ces chiffres confirment la pertinence de notre stratégie de développement vers un tourisme "4 saisons". L'ouverture de la saison dès le 28 mai, combiné à un calendrier d'animations riche et des activités de qualité, sont les clefs de cette réussite et un atout pour les Deux Alpes.

Mais nos efforts ne se limitent pas à la saison d'été. L'hiver prochain va débiter par l'organisation d'une coupe du monde de Snowboard Cross, du 30 novembre au 3 décembre, puis enchaîner sur l'incontournable Rise Festival qui lancera la saison, suivi par de nombreux événements avec des nouveautés autour du ski et du trail. Nous pourrions compter sur les 3 nouveaux télémix du Diable, de Vallée Blanche et SuperVenosc, les 3 décidés par l'avenant 1 de juin 2021 et accompagnés par un travail conséquent des services de la mairie en urbanisme et marché public.

Cet essor touristique et économique s'accompagne de projets de développement menés en concertation avec les habitants. Tous les bi-alpins sont régulièrement sollicités pour donner leurs avis à travers différentes consultations (projet Côte Brune, réaménagement de l'avenue de la Muzelle, 3 télémix, et bientôt piscine du Palais des sports), qui sont la preuve que, comme promis lors de mon élection, la commune est à l'écoute de ses habitants (réunion publique, réunion de quartier, enquête publique, concertations...).

Avec l'équipe municipale et l'ensemble de la mairie, nous avons à cœur d'améliorer en permanence les services à la population. C'est dans cet objectif que les services sociaux ont été regroupés à la nouvelle Maison des Habitants, située place de Venosc, afin d'optimiser l'efficacité et la qualité du service public et de faciliter l'accès aux aides pour tous en toute discrétion. Le projet de Maison des enfants va aussi dans ce sens pour proposer des services d'accueils plus qualitatifs pour les enfants et leurs parents, dans un bâtiment pleinement adapté à ces missions.

Conscients des enjeux sociétaux et environnementaux, je travaille avec les élus et les équipes de la mairie avec une vision à long terme qui respecte un développement raisonné. À cet égard, il importe de ne pas opposer le développement, l'activité touristique (qu'il s'agisse d'hébergements ou d'équipements) à l'action sociétale (logements et prestations sociales) ou environnementale (entretien, protection, actions de long terme). L'approche polémique, souvent même militante est une tendance très actuelle, qui ne prend aucunement en compte les besoins budgétaires, l'emploi et l'activité, bref l'installation permanente sur la commune. Car rappelons le, nous ne sommes pas un manège, une zone de foire qui tournerait simplement en appuyant sur un bouton. Nous, notre activité, notre environnement et notre population constituent ensemble un écosystème unique, construit année après année, qu'il convient de faire évoluer en pleine conscience des enjeux pour faire face aux changements climatiques et aux aspirations sociétales. Additionnellement, il nous faut garder la réactivité nécessaire pour savoir répondre aux crises qui se succèdent : covid, inflation, Ukraine, suppression par l'État des avantages aux locaux (dont skipass) et maintenant crise de l'énergie.

Sur ces derniers, nous sommes vigilants à nos consommations énergétiques et avons depuis 2 ans mis en place un dispositif d'économies ambitieux autour de la rénovation thermique et de l'éclairage public, allant au-delà des préoccupations immédiates de cet hiver. De même, pour l'accès à la montagne, au ski et à la glisse en général, c'est en pensant à l'avenir que nous avons favorisé l'émergence d'une alternative associative, qui demain permettra encore à nos enfants d'en profiter et même, se former à divers métiers. Enfin c'est avec plaisir que je constate également les fruits de nos premiers investissements en termes de logement pour l'hiver 22/23, tant permanent que saisonnier, sur les résidences du Fioc, d'Okaya, les logements saisonniers de Bons, etc.

Vous trouverez dans ce nouveau bulletin "2 Alpes Infos" beaucoup d'informations qui vous permettront de mieux suivre nos actions. Je vous invite à en prendre connaissance et vous souhaite un bel hiver 2022/23.

Christophe AUBERT
Maire de la Commune Les Deux Alpes

EXTRAITS DE L'AGENDA DU MAIRE

Des rendez-vous pour porter nos valeurs et nos projets



Dès la fin de l'été, les élus se sont mobilisés auprès de tous les acteurs politiques et de la montagne, pour se saisir du problème du coût énergétique afin de sécuriser nos collectivités et nos opérateurs pour l'hiver.

6 SEPTEMBRE

3 rendez-vous ministériels, Collectivités et Ruralité, Transition écologique et Finances.

21 SEPTEMBRE

Vice présidence de l'assemblée générale de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM)

14 OCTOBRE

Intervention au Congrès de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM) avec le CEREMA, le commissaire de massif et la ministre des collectivités.

15 OCTOBRE

Congrès des maires de l'Isère avec les partenaires institutionnels (préfecture, DDFIP, DDT), les entreprises, les bailleurs et les banques.

Sommaire

4

Sommaire

2 ALPES INFOS n°14 / Novembre 2022

- P.5 ■ Vie municipale
- P.6 ■ Vie associative et sportive
- P.8 ■ Actualités
- P.10 ■ Développement durable
- P.11 ■ Culture et Patrimoine
- P.12 ■ Projets
- P.14 ■ Finances
- P.15 ■ Vie sociale et solidaire
- P.17 ■ Éducation et Jeunesse
- P.19 ■ Les rendez-vous de l'hiver
- P.20 ■ État civil et infos pratiques

INFOS JURIDIQUES

LES DEUX ALPES

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Christophe Aubert

COMITÉ DE RÉDACTION

Le service communication : Mathilde Gotti

Le Directeur général des services : Stéphane Luzet

Les services et les élus concernés

PHOTOGRAPHIES

© Service communication / Mairie Les Deux Alpes ;

Pyrene Duffau et Luka Leroy / Office de tourisme

Les 2 Alpes ; F. Moreau ; A. Argentier ; Fred Arnoux ;

Franck Benedetto, photographe ; Maxime de Bollivier ;

Les 2 Alpes Trail ; David Pentecote ; Les 2 Alpes X Cup

PICTOGRAMMES

© The noun project

ILLUSTRATIONS

© Freepik : storyset / gstudioimagen1 / studio4rt

CONCEPTION

Atelier Confiture Maison - 04 79 32 18 09

IMPRESSION

Technic Color - 04 76 33 28 68

COUVERTURE PHOTO

© Pyrene Duffau / Office de tourisme Les 2 Alpes





Des modifications pour les règles de publicité des actes des collectivités

Les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation **des actes des collectivités territoriales** ont été modifiées depuis le 1er

juillet 2022 par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7/10/2021

Cette réforme impacte la Commune sur différents points :

1. La publication électronique sur le site internet de la commune devient la règle pour la commune Les Deux Alpes. Le conseil municipal a approuvé ce mode de publicité par délibération au cours de la séance du 20 juin 2022.

Restant vigilante au bon accès de toute la population aux

informations communales, la Commune poursuit l'affichage papier de certains actes réglementaires déterminants.

2. Le compte rendu du conseil municipal disparaît au profit :

- de la liste des délibérations examinées par le conseil municipal affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune
- d'un procès-verbal approuvé au commencement de la séance suivante, et publié dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Tous ces éléments sont à retrouver sur le site de la mairie, www.mairie2alpes.fr, dans l'onglet « Municipalité »

La commune vous informe !

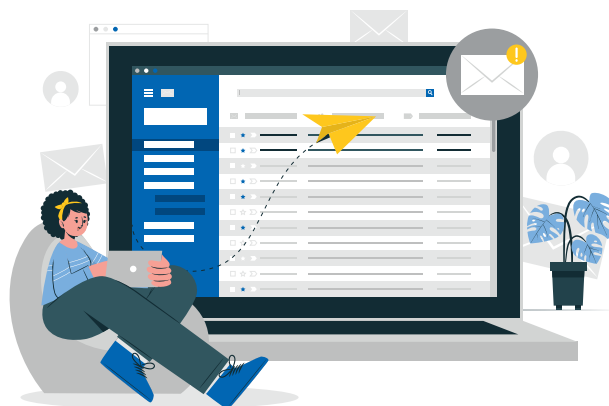
Depuis le mois de septembre, la mairie envoie une newsletter mensuelle par email.

Vie de la commune, événementiel, projets portés par la collectivité, ce support a pour objectif de vous informer au mieux sur l'actualité du territoire, en complément du bulletin et de la page facebook.

Nous vous invitons à vous inscrire à la liste de diffusion pour recevoir ces informations.

Un formulaire d'inscription en ligne est à votre disposition sur la page d'accueil du site de la mairie : www.mairie2alpes.fr

Vous pouvez aussi vous inscrire grâce aux formulaires papiers disponibles aux accueils de la mairie et des mairies annexes de Mont de Lans et Venosc villages.



Des conseils municipaux délocalisés

Des travaux sont actuellement réalisés afin de réorganiser, restructurer le bâtiment et d'améliorer sa performance énergétique.

En conséquence, les conseils municipaux sont délocalisés pour assurer leur bon déroulement.

Depuis le conseil du mois de septembre, ceux-ci ont lieu à la mairie annexe de Mont de Lans village.

Il vous est possible d'y assister en présentiel ou en direct sur la chaîne YouTube de la commune.

 [Commune Les Deux Alpes](#)

Objets perdus cherchent propriétaires !

Téléphones, cartes bleues, jouets, casques de ski, vélos...

Chaque année, le service trouve et répertorie près de 800 objets en tout genre.

Certains sont bien sûr restitués aux propriétaires qui en font la demande. D'autres sont envoyés aux consulats, ou donnés à des associations caritatives tandis que les derniers sont voués à la destruction.

Le plus surprenant ? Une chaussure attend patiemment sa jumelle au service des objets trouvés. Celui-ci est assuré par la Police Municipale au 48 Avenue de la Muzelle du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, aussi joignable au 04 76 79 51 30.

Vous avez oublié votre chaussure ? N'hésitez pas à passer au service, c'est peut-être la vôtre.



Une coupe du monde de Snowboard Cross aux 2 Alpes

Le chemin a été long depuis les mondiaux du Ski et du Snowboard. Durant plusieurs mois, toutes les composantes de la station ont travaillé collectivement pour décrocher l'organisation d'une Coupe du Monde.

Dès le mois de mars, une délégation des 2 Alpes, soudée et volontaire, s'est rendue à Méribel pour les finales de la Coupe du Monde de ski alpin. Cette équipe pluridisciplinaire était composée d'élus, du DGS et de membres des services techniques de la mairie, de la SATA, de l'Office de Tourisme et avait un seul objectif : soutenir la candidature des Deux Alpes pour organiser une double Coupe du monde de Ski cross et de Snowboard cross à la Toussaint 2022.

Et la station a été sélectionnée ! Malheureusement, les conditions climatiques du mois d'octobre n'étaient pas favorables pour offrir un produit conforme à nos exigences de qualité et assurer l'organisation de l'épreuve de lancement de la Coupe du monde. Ces éléments nous ont contraints, en accord avec la Fédération Française de Ski et la Fédération Internationale de Ski, à annuler la Coupe du Monde de ski cross et à reporter la Coupe du Monde de Snowboard Cross au premier week-end de décembre.

Cela n'a en rien entaché l'investissement et la détermination sans faille de tous les acteurs impliqués : l'association Les 2 Alpes X Cup, structure organisatrice des coupes du monde, la SATA, les communes des Deux Alpes et de St-Christophe-en-Oisans, le ski club, l'Office de Tourisme.

Aujourd'hui nous sommes parés, le circuit de coupe du monde de Snowboard Cross est finalisé. Cette compétition d'ampleur internationale se déroule du 30 novembre au 3 décembre 2022 et confirme la place des Deux Alpes comme un acteur dynamique et stratégique du circuit coupe du monde.

Cet événement dont vous vous souviendrez confère une notoriété non négligeable pour notre territoire et est un symbole fort du bond en avant des 2 Alpes.

Nous vous attendons nombreux à cette occasion pour lancer la saison de ski !



Ne résistez pas à l'appel du ballon rond

Créé en mai 2021, le club de foot des Deux Alpes poursuit sa course.

En un an et demi, c'est une trentaine de sportifs adultes qui ont adhéré à l'association. Ils se retrouvent au palais des sports, les lundis et jeudis soirs selon les disponibilités de chacun.

Suite à de nombreuses demandes, la direction s'est tout de suite mobilisée et les coaches ont immédiatement répondu présent pour décider d'ouvrir la pratique aux enfants depuis septembre 2022.

Pour l'instant, grandes sections de maternelle, primaires et collégiens se succèdent au palais des sports le lundi soir. Entre apprentissages des rouages du sport collectif, initiations au contrôle du ballon de foot, et quelques petits jeux de confrontations, les entraîneurs animent les séances en s'adaptant aux rythmes de chacun !

Aux Deux Alpes, comme partout, l'engouement autour du foot s'est toujours fait sentir. L'impulsion de ce nouveau projet et les réactions positives des enfants comme des parents donnent de l'ambition à la direction du Football Club des Deux Alpes pour continuer à développer sa section enfant. Loin de s'arrêter là, le bureau a plusieurs idées pour poursuivre le développement de l'association.



Pour les adultes comme pour les enfants, le club envisage d'organiser des rencontres avec des clubs aux alentours. Pendant l'été, il aimerait proposer un tournoi festif sur la station. Team Espagne VS team Angleterre, équipe restaurateurs VS équipe hôteliers et autres socio-pros ? Rien n'est encore tout à fait ficelé, mais l'enthousiasme de chacun fait plaisir à voir ! De bien belles idées pour fêter la pratique sportive !

Si un footballeur sommeille en vous ou votre enfant, n'hésitez pas contacter David Pentecôte au 06 59 98 49 07, l'équipe a toujours besoin de nouveaux joueurs !

Les associations n'attendent que vous !



Viens pointer à la pétanque !

L'association de pétanque se relance sur les 2 Alpes. Et le nouveau bureau regorge d'idées pour les prochains mois !

Pour les vacanciers et pour les habitants tout au long de l'année, des tournois et concours de pétanque pourraient être organisés !

Tu veux perfectionner ta technique ?

Le président Nicolas Jonet se tient à ta disposition pour te donner plus d'informations au 07 87 13 12 04 ou par mail nicolasjonet@msn.com.



Judo club cherche nouveau prof'

Le judo club recherche un nouveau professeur diplômé pour encadrer enfants et adultes en soirée pour la saison 2022-2023 !

Existante depuis plusieurs années, cette association mobilise de septembre à juin de nombreux licenciés motivés. Les nouveaux projets de développement sur la station avec de nouveaux créneaux et de nouveaux publics sont pleinement envisageables !

Vous connaissez un professeur de judo qui pourrait être intéressé par le poste ? Contactez Nicolas Xavier, le président de l'association au 06 27 45 24 09 ou par mail : nicxavier@gmail.com. Il répondra à toutes vos questions !

Les Lumières de la Muzelle

L'association Les 2 Alpes Trail organise "Les Lumières de la Muzelle" les 20 et 21 janvier 2023.

Qu'est ce que c'est ?

Cet événement est simplement l'évolution de l'historique "Night Snow Trail" : une course de trail qui part au coucher de soleil en altitude avec différents parcours dans la neige et de nuit !

Pourquoi changer d'organisateur ?

L'association s'est proposée de reprendre cette belle course (mais toujours avec le soutien de l'office de tourisme) afin de lui apporter un nouvel élan grâce à sa connaissance de la discipline et sa communauté de traileurs. L'un de nos objectifs étant de faire des 2 Alpes une destination trail de référence !

Qu'est ce qui ne change pas ?

On adore le concept autour des lumières (d'où le nom) alors il ne va pas changer ! Un départ en altitude, le coucher du soleil, les frontales, les lumières de la ville... Bien-sûr la course a toujours lieu sur la neige avec pas mal de descente pour ne pas que ce soit trop difficile. L'ambiance compte beaucoup pour nous, ainsi on garde le repas d'arrivée au palais des sports.

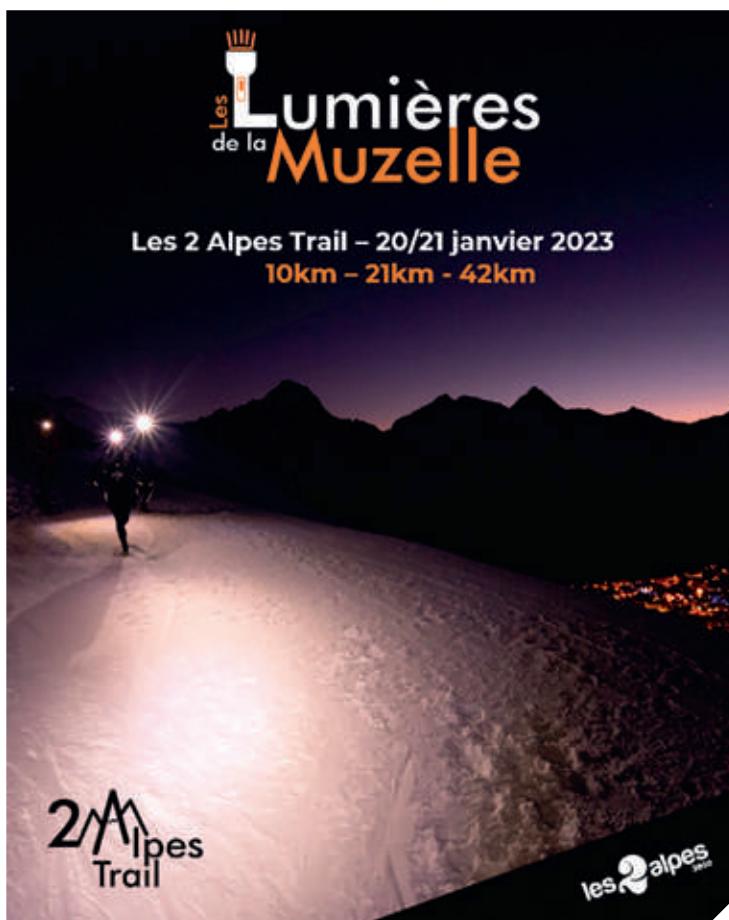
Qu'est ce qui va changer ?

Le nom de la course :

Trouver un nom francophone et symbolique nous tenait à cœur ! On a repris la Muzelle, cette montagne qui nous observe sans cesse aux 2 Alpes et qui a donné son nom à notre course estivale. Et puis on a voulu valoriser les lumières qui donnent toute leur force à l'expérience : le coucher de soleil, les frontales, les vues sur Les 2 Alpes et autres villages de l'Oisans éclairés.

Les parcours :

On a voulu créer des parcours plus intéressants, plus stimulants. Le 10 km est ainsi plus facile, accessible pour tous et le 21 km sera une bonne expérience pour les coureurs réguliers. Enfin, on a voulu créer quelque chose d'incroyable : le marathon sur neige. Un trail



de 42 km pour tout ceux qui ont des fourmis dans les jambes en janvier ! Et ce n'est pas tout : la veille de la course, on a eu l'idée de faire une épreuve originale : le slalom trail.

Le lieu départ va changer : On partira du magnifique point de vue de "La Troïka". Ce sera plus beau, plus accessible et plus proche des parcours où on court tout au long de l'hiver.

Bref, on a hâte de partager cette course tous ensemble et de faire un très bel événement aux 2 Alpes !"



LA PAROLE À... ÉRIC GRAVIER

1^{er} adjoint

Le soutien aux associations est une volonté politique forte ; Nous voulons remercier l'ensemble de ces associations ainsi que l'engagement de leurs membres et représentants. Vous êtes l'âme de notre commune et nous tachons de vous accompagner tous les jours.

Les Deux-Alpes multimodales

La mobilité est une question centrale pour la Commune et plusieurs dispositifs sont mis en place pour faciliter vos déplacements.

De nombreuses navettes circulent sur l'ensemble des Deux Alpes.

La navette Mont de Lans-Bons-Les Deux Alpes est toujours opérationnelle, de même que la navette du mercredi pour le marché de Mont de Lans. Cette dernière retrouve d'ailleurs son trajet initial et un départ supplémentaire depuis la station a été ajouté cette année.

De la même manière, les navettes pour le marché de Bourg d'Oisans reprennent elles aussi leur trajet d'origine. Après des tests pendant l'été, les navettes ne passent plus par le Freney d'Oisans et transportent les bi alpins directement de la commune jusqu'à Bourg d'Oisans.

En complément, les navettes gratuites sont de retour sur la station du 26 novembre 2022 jusqu'au 30 avril 2023. Suite à cette première année d'expérimentation, l'organisation a été repensée. Les circuits ont été améliorés pour faciliter le déplacement des véhicules et des navettes renforts seront mises en place en périodes de pointe pour fluidifier le trafic. La géolocalisation sera pleinement fonctionnelle cette saison et accessible sur le site de la Mairie, le site de l'office, le site de Resalp ainsi que matérialisée aux arrêts.

L'ensemble des circuits et fiches horaires sont disponibles sur le site de la commune : www.mairie2alpes.fr

Autre transport en commun, la télécabine de Venosc fonctionnera cet hiver, tous les jours de 7h à 19h30 et jusqu'à 22h30 les jeudis*.

Du côté des voitures, la Commune soutient pleinement le développement du covoiturage avec le Rezo Pouce. Ce dispositif

d'auto-stop est organisé et piloté par la CCO en concertation avec les 19 communes du territoire et permet d'élargir l'offre de mobilité, particulièrement en direction des saisonniers. Plusieurs arrêts sont accessibles sur la commune, notamment au niveau de la D530 à Venosc et de la D213 à Mont de Lans village, au Chambon ainsi qu'à Bons. De nouveaux arrêts seront également matérialisés prochainement.

Pour faciliter le stationnement et inciter à l'utilisation des modes de déplacements doux, de nombreux parkings ont été aménagés ou améliorés :

- Parking de la passerelle
- Parking des glaciers, à l'entrée de la station
- À la Maison de la montagne
- Derrière le palais des sports
- Sous la Place de Venosc
- Parking de Cote brune
- Au village 1800
- Parking des perrons, à l'extrémité de la station, côté Venosc
- Au Lac de la buissonnière

N'hésitez pas à les utiliser !

Cette réflexion globale autour de nos déplacements impacte bien évidemment le projet de restructuration de l'avenue de la Muzelle. La piétonisation de certaines zones et une meilleure prise en compte du vélo dans l'espace public sont des évolutions nécessaires pour notre qualité de vie.

Dans le même état d'esprit, afin de faciliter l'accès de tous à notre territoire, de nombreux échanges sont en cours avec la Communauté de Communes et SATA pour favoriser le covoiturage.

LA PAROLE AUX ÉLUS

Le transport est un enjeu aux multiples facettes. Il concerne le travailleur pour ses trajets domicile-travail. L'habitant et le citoyen, pour aller faire leurs courses, chercher les enfants à l'école. Il est primordial pour le vacancier qui transporte ses valises. C'est également une thématique transverse d'un point de vue environnemental, économique, social. Notre action se projette également sur la mobilité de demain avec la Région (autorité organisatrice) en agrandissant encore les horaires du fonctionnements des télécabines et télésièges de Venosc et Mont de Lans.



* Horaires sous réserve de modification

Un entretien permanent

Toute l'année de nombreux travaux sont réalisés pour rénover et entretenir les différents espaces communaux.

Une fois la saison hivernale passée et le beau temps revenu, les services techniques s'attaquent plus spécifiquement à l'entretien courant du territoire.

De mai à juillet, les aires de jeux sont sablées, pour enlever la vieille peinture, puis repeintes. Deux à trois arrêts de bus sont restaurés chaque année selon le même dispositif. Au printemps 2022, en plus de cette rénovation, les agents ont construit un arrêt supplémentaire au Ponteil. Dans le même esprit, les tables de pique-nique et les bancs sont nettoyés et repeints.

Cette année, la place de Venosc a été particulièrement choyée. Un terrain de boules temporaire avait été installé pour la saison d'été. Il a été enlevé pour l'hiver mais sera de retour l'an prochain. En complément, le bac à fleurs a été renforcé et des tables de pique-niques et un banc ont été ajoutés pour plus de confort. Moins visibles mais toutes aussi importantes des réparations ont été faites pour assurer l'étanchéité de la place et tous les éclairages autour de celle-ci ont été remplacés par des ampoules LED plus économiques.



De leurs côtés, le parking en face de l'Office de Tourisme et la rue des vikings se sont vu dotés de nouveaux poteaux avec des cordes. En plus d'être plus esthétique, ce changement permet un gain de place en termes de déplacement.

Depuis le début de l'automne, les techniques préparent la commune pour la saison hivernale. Les différents supports pour les fleurs sont enlevés, les espaces sont réaménagés pour faciliter la gestion des déchets par la CCO et la création des décharges à neige est amorcée.

Des réalisations annuelles au combien appréciées!



Déneigement : tous à pied d'œuvre !

Réalisé par les services techniques de la commune, le déneigement impacte chacun d'entre nous.

C'est pour faciliter notre quotidien que les agents prennent leur service dès 3h, de novembre à avril, pour assurer le déneigement des grands axes routiers en priorité. Viennent ensuite les voies piétonnes devant les écoles, la poste, la mairie et les cabinets médicaux.



LA PAROLE À... ANNE MILLET

Conseillère municipale

Cette année, certaines décharges à neige seront déplacées et d'autres seront créées pour faciliter l'intervention des travailleurs.

Cependant, pour pouvoir assurer leurs missions au quotidien ils ont besoin de vous !

Côté voiture, soyez vigilants sur votre stationnement. Garez-vous sur les emplacements prévus à cet effet, pas sur les décharges à neige et surtout pas en double file. Dans la mesure du possible, laissez la priorité aux engins, ils vous faciliteront le trajet. Dernier geste simple, pensez à déneiger

votre véhicule rapidement, ça évitera qu'il soit immobilisé.

Pour les particuliers, n'oubliez pas que vous avez l'obligation de déneiger devant vos habitations.

Professionnels et commerçants, merci de déneiger vos terrasses et devant vos commerces avant 8h. Si vous le faites après, vous pouvez pousser la neige entre les voitures pour ne pas gêner la circulation des piétons. Veillez également à la non-formation de stalactites et de chutes de neige depuis vos toits.

Toute la journée, les agents des services techniques se succèdent. La première équipe de déneigement termine son service vers 12h et est relayée par une seconde pour l'après-midi. En cas de chute continue de neige, une troisième renforcera les services pour la soirée.

Plan de sobriété énergétique du Gouvernement : la Commune déjà mobilisée

Le Gouvernement a présenté jeudi 6 octobre dernier son plan de sobriété environnementale.

Les mesures annoncées ont pour objectif de passer l'hiver sans coupure d'électricité grâce à une baisse de 10% de la consommation énergétique.

Sur le principe de « chaque geste compte », la Commune des Deux Alpes a déjà mis en place de nombreuses actions.

Si le Gouvernement prévoit de débloquer des fonds pour la rénovation thermique des bâtiments publics, la mairie s'est déjà largement plongée dans la question. Un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments publics est lancé chez nous depuis 2020, avec l'accompagnement de TE38* pour mesurer notre progrès chaque année. Réalisation de diagnostics thermiques et énergétiques, définition des besoins, priorisation, tout est déjà lancé pour ce « bond en avant ». Maison médicale, écoles, palais des sports et des logements communaux ont déjà été optimisés pour réduire les consommations d'énergie et ainsi participer à l'effort de solidarité.

En ce qui concerne l'éclairage public, le Gouvernement encourage à limiter son utilisation et incite même à le couper si nécessaire. Aux Deux Alpes, les tests d'économie d'énergie ont démarré dès le mois de septembre et dureront jusqu'à la fin de la saison avec des coupures nocturnes, totales ou alternées, sur l'ensemble de la commune. En parallèle, un programme complet de rénovation de l'éclairage public (mats et ampoules) est à l'étude pour 2023 en rapport avec la rénovation de l'avenue de la Muzelle.

Au sein des bâtiments publics, la collectivité poursuit son programme de relamping pour faire passer l'ensemble du parc d'éclairage à la LED. Par ailleurs conformément aux mesures présentées par le Gouvernement, quand l'action est possible, la température des bâtiments sera limitée et contrôlée et l'Eau Chaude Sanitaire (ECS) pourra être coupée dans les bâtiments publics lorsque son utilisation n'est pas indispensable (en dehors de la petite enfance entre autres).

Côté festivités, la patinoire sera équipée d'un système de contrôle optimisé pour la gestion de la glace (monitoring et appareillage permettant un fonctionnement à basse consommation) et son exploitation sera limitée de Décembre à Mars. Les illuminations de Noël en LED, bien que peu énergivores, seront également coupées au cours de la nuit.

Une dernière action devra être menée en partenariat avec les professionnels du territoire en ce qui concerne l'éclairage des bâtiments non résidentiels. L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses prévoit pour les locaux à usage professionnel une extinction au plus

tard une heure après la fin de l'occupation de ces locaux avec une contrainte d'allumage à 7h ou une heure avant le début de l'activité quand celle-ci s'exerce plus tôt. L'arrêté de novembre 2022 vient renforcer ces contraintes en interdisant l'éclairage nocturne entre 1h et 6h.

L'ensemble de ces décisions politiques vont pleinement dans le sens de la démarche Flocon Vert dans laquelle la commune s'est engagée début 2022.

Si vous avez des idées d'économies d'énergie pour la commune n'hésitez pas à nous en faire part à accueil@mairie2alpes.fr

* TE38 ou territoire d'énergie Isère est un syndicat qui accompagne les collectivités dans l'acquisition et la bonne gestion de leur énergie (électricité, gaz).



Très investie dans les questions d'environnement, la Commune souhaite détenir des bâtiments communaux plus économes sur leur consommation d'énergie.

Cette volonté se concrétise aussi dans les projets futurs, notamment avec l'extension et la requalification du palais des sports et les travaux concernant le bâtiment de l'Office de Tourisme.

Si la refonte du Palais des sports vise bien évidemment à développer plusieurs formes de pratiques sportives, l'objectif consiste également à optimiser la consommation énergétique du bâtiment qui représente à ce jour 7% de la consommation totale de la station.

Pour l'Office de Tourisme, sa consommation actuelle représente 17% de la consommation totale de la station. Les travaux prévus permettront d'allier sobriété énergétique avec le plaisir de la montagne en facilitant l'accès au futur 3S.



LA PAROLE À... ENRICA TASSO

Conseillère municipale en charge de l'environnement

UNE ÉCOLE « E3D »

« E3D » ou École en Démarche de Développement Durable est un projet développé par le Ministère chargé de l'éducation nationale et décliné localement dans chaque rectorat.

La labellisation E3D permet de valoriser et d'encourager les établissements engagés dans une démarche durable. En 2021, toutes les écoles et collèges isérois ont été invités par l'Académie à candidater à ce label.

Sur la station, l'école primaire de la Muzelle réalise déjà de nombreuses actions autour de l'environnement et postuler à cette labellisation offrait une opportunité d'établir un bilan de l'existant pour se projeter encore plus loin. Cet état des lieux a été dressé dans le dossier de candidature et a permis à la structure d'obtenir le label de niveau 1!

L'objectif aujourd'hui est d'obtenir le niveau 2. Partant du constat que les enfants sont plus vigilants à ces problématiques que les adultes, le corps enseignant a décidé de mettre les élèves au cœur du dispositif. Ces derniers seront à l'initiative des différents projets et ils seront soutenus par les enseignants, les parents d'élèves et les partenaires de l'école pour assurer leur bonne réalisation.

Une commission développement durable sera organisée d'ici janvier et composée notamment d'élèves délégués élus, du CP au CM2, spécifiquement pour cette commission.

L'école souhaiterait travailler sur les axes de la lutte contre changement climatique, la bonne santé et le bien-être. Chaque classe pourra élaborer son projet et le soumettre à la commission.

Un budget a déjà été évalué pour permettre l'aboutissement des projets.

Le dossier est maintenant lié à la créativité, l'imagination et les envies des enfants.



LA PAROLE À... MARIE-HÉLÈNE GRAVIER

Maire déléguée de Mont de Lans
en charge de la culture

LA CULTURE POUR TOUS !

Nous avons relancé la commission culture qui se réunit mensuellement. C'est avec une programmation resserrée, mais d'une exigence artistique réelle et assumée que le service culturel de la mairie a choisi de lancer sa première saison musicale.

Family tree un concert de jazz pour tous le 22 décembre prochain

La musique classique et le jazz ont atteint leurs plus hauts sommets à travers une formation parfaite : le quatuor. Quatuor à cordes pour l'une, quartet avec trompette (ou saxophone), piano, contrebasse et batterie pour l'autre. Oser la réunion de ces deux pôles, voilà le pari de David Enhco avec sa nouvelle création Family Tree.

Les arrangements mêlant jazz, pop, musique classique, baroque et œuvres nouvelles associés à des choristes nous invitent dans un véritable kaléidoscope d'influences, de formes, de rythmes et de couleurs.

Bi-alpins de tous âges et de toutes sensibilités, participez à un moment musical d'exception avec le lancement de cette nouvelle programmation musicale.

Family Tree : le 22 décembre 2022 à 20h30 dans l'Amphithéâtre du Palais des Sports.

Retour sur 2022

Du voyage de Rézé à Venosc, au Jazz Way Trio du Café Musée Chasal Lento, jusqu'à Célia Oneto-Bensaid au Palais des sports, les spectateurs ont été transportés en musiques. Du conte musical au spectacle poétique ou philosophique, en passant par du jazz, du swing, de la musique classique et de l'ambiance cabaret, il y en avait pour tous les goûts.

Au total, ce sont 13 concerts donnés dans 3 lieux différents qui ont réuni des centaines de spectateurs.

Articulée autour du thème du voyage, cette programmation musicale se voulait le reflet d'une volonté politique pour que vive, ici aussi, une certaine vision de la culture. Une vision qui ne néglige personne et qui, attentive au jeune public plus qu'à tout autre, cherche à participer à l'éveil aux sensibilités artistiques.

Une fréquentation estivale exceptionnelle

Après 2 années de Covid, les lecteurs sont revenus en masse à la bibliothèque l'Ardoisière à Venosc. Habitants du village, résidents secondaires et touristes ont été nombreux à s'inscrire la bibliothèque et les animations proposées ont également connues un franc succès. Randos philos, expositions, sortie découverte des plantes sauvages comestibles, couture en famille et ateliers créatifs ont fait le plein !

Même écho du côté de Mont de Lans. À la fois musée et café, le Chasal Lento est un véritable lieu de vie, de rencontre et de découverte de notre patrimoine local. Avec une météo au beau fixe, l'activité de cet espace a explosé avec

la visite de plus de 5000 personnes, soit une augmentation de + 41% par rapport à l'été précédent. Exposition sur la forêt bi-alpine, création collective sur les branches du hêtre, concerts, démonstrations du filage et du cardage de la laine, randos géologiques, nature et patrimoine ont attiré une grande diversité de public. En effet, du 19 juin au 26 août, le Chasal a accueilli un auditoire allant du bébé aux personnes âgées, de l'individuel aux petits groupes, des sportifs de tous genres et de toutes les nationalités.

La preuve est faite qu'aux Deux Alpes, la culture se partage et se transmet sous toutes ses formes.



RLP : des enjeux pour le territoire



LA PAROLE À... AGNÈS ARGENTIER

2^e adjointe en charge de l'urbanisme

Si le code de l'environnement régleme déjà l'affichage publicitaire, le Règlement Local de Publicité permet aux collectivités territoriales de trouver un équilibre entre des objectifs de préservation des paysages et du cadre de vie et des objectifs de développement économique.

À ces enjeux, viennent s'ajouter celui de la protection de l'environnement car réglementer les enseignes c'est aussi lutter contre la pollution lumineuse en portant une attention aux éclairages nocturnes. L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses impose par exemple aux commerces une extinction de leurs enseignes à 1 heure du matin ou au plus tard 1 heure après cessation de l'activité.

C'est dans cet état d'esprit que la Commune a lancé l'année dernière une procédure d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité.

Il sera applicable à l'horizon 2023, après la phase de concertation initiée auprès des commerçants cet été.

Le projet

Agir sur la densification de l'affichage en limitant le nombre de dispositifs par établissement, être vigilant dans le choix des couleurs et des matériaux utilisés et de leur harmonie avec le cadre alentour, favoriser les éclairages peut énergivores, telles sont les préconisations retenues par la Commune.

Ces règles permettront demain d'assurer une cohérence des dispositifs et leur insertion qualitative dans le paysage des Deux Alpes, pour valoriser la station et les villages en conservant l'esprit montagne cher aux bi-alpins.

La concertation se poursuit

Après avoir invité les commerçants à faire part de leur avis sur le règlement envisagé lors d'une « table-ronde » en juin, puis durant la réunion publique du 04 novembre dernier, chacun sera invité à s'exprimer via l'enquête publique qui sera ouverte en février.

À noter : le projet de règlement est d'ores et déjà consultable sur le site de la Commune.

Aménagement de l'avenue de la Muzelle : repenser ensemble l'avenir de la station

Débutée au printemps, la démarche de concertation autour de la restructuration de l'avenue de la Muzelle, la rue des Sagnes et la rue des vikings a réuni plus de 500 participants, permettant de mieux connaître les usages et les attentes des habitants et professionnels de la commune.

Ce diagnostic a été présenté vendredi 1^{er} juillet. Il révèle une attente forte vis-à-vis de la place de la voiture dans la station, du développement des mobilités douces et de l'amélioration du cadre de vie avec la recherche d'une identité montagne (plus d'arbres dans les rues, changer les mâts verts des années 1980 ...).

Suite à cette analyse, la Commune s'est entourée d'un architecte conseil qui a défini des scénarios d'aménagement cohérents avec les besoins exprimés et les orientations issues du schéma directeur de la station.

Réorganisation du stationnement et des aires de livraison, prolongement des voies cyclables tout le long de l'avenue, implantation de chicanes visant à réduire la vitesse, végétalisation, sont des principes d'aménagement qui ont été retenus et portés à l'avant-projet présenté lundi 29 août au Palais des Sports.

Cette réunion a permis aux habitants et socioprofessionnels d'en découvrir les composantes ; aménagements esquissés mais aussi les espaces stratégiques qui seront ré-agencés dans les années à venir. À ce stade, le projet n'est pas figé, l'idée étant de poursuivre les échanges avant d'engager une faisabilité.

La réflexion se doit d'être globale, en intégrant l'ensemble de l'avenue mais aussi, à terme, la rue des Sagnes et la rue des Vikings, avec une réalisation par tranche qui sera fonction des projets en cours tels que l'extension du Palais des Sports, la rénovation de l'Office de Tourisme ou encore le projet d'aménagement du site Côte Brune qui permettra d'offrir plus de 300 places de stationnement couvert d'ici 2026.



Une offre aquatique réinventée

La commune a pour objectif de doter le territoire d'espaces aquatiques diversifiés.

Pratique sportive, ludique et de détente, le but est de répondre aux attentes de chacun, qu'il soit habitant, association ou client.

Petit tour d'horizon de vos prochains lieux de rendez-vous :

- Le lac de la Buissonnière accueillera des activités ludiques. Ventrigriss, snacking, cinéma en plein air, les saisons d'été seront placées sous le signe du loisir.
- Venez-vous détendre à la piscine de Venosc village. Après la remise à neuf du toboggan, la reconstruction des bâtiments d'accueil et des vestiaires renforcera le site pour des journées relaxantes au bord de la piscine.
- Un moment de bien être sur la Croisette. Dès que la commune aura récupéré le foncier de l'ancienne piscine et patinoire, un centre aqua ludique sera créé pour pouvoir accueillir l'ensemble du public lors des périodes de forte affluence. Une étude de faisabilité est déjà envisagée.
- Les sportifs de haut niveau, scolaires et associatifs seront attendus au palais des sports. Un projet d'extension et de requalification est en cours pour ce bâtiment. La Commune souhaite développer un

espace sportif et culturel de qualité. Pour se faire, une piscine de 25 m intérieure sera créée avec en complément des salles de fitness, de musculation, de massage, des salles d'activités culturelles. Ouvert à l'année, cet équipement permettra de répondre aux besoins des habitants et des touristes quelle que soit la météo.



Retenue d'altitude de La Mura : un projet structurant

Le projet de création de la retenue d'altitude du lac de la Mura est déterminant pour notre territoire.

En effet, la commune vit essentiellement du tourisme des sports d'hiver qui représente notre principal support économique. Celui-ci est conditionné par l'offre skiable et par la présence de neige, du début de la saison jusqu'à la fin de celle-ci.

Au regard de ces éléments, la station s'est dotée dès la fin des années 1980, d'une installation de production de neige de culture. Aujourd'hui, il s'agit d'étendre ce réseau de production en créant une nouvelle retenue d'eau.

Porté par la commune des Deux Alpes en lien avec SATA group, qui sera le futur exploitant, ce projet d'intérêt général nous permettra de garantir un taux de viabilité d'enneigement des pistes d'au moins 50 % du domaine skiable.

En parallèle, cette nouvelle ressource en eau favorisera le développement de certains projets. La création d'un stade de slalom permanent ou encore la finalisation de différentes zones d'apprentissages sont conditionnées à l'aboutissement de cette retenue collinaire.

Suite aux nombreuses réserves et préconisations émises par le

Commissaire enquêteur, la DDT nous a demandé à l'automne 2021 de reprendre intégralement l'étude de la retenue. Nouveau cadrage déposé en janvier 2022, la DDT nous a demandé de détailler l'analyse environnementale et de prévoir un usage multiple pour cette ressource.

Apport complémentaire non négligeable, cette nouvelle ressource en eau optimisera notre capacité de défense contre les incendies pour nos forêts et les chalets d'altitude. Elle sera également bénéfique pour le maintien et le développement de l'agropastoralisme ou le développement hydroélectrique.

Ce projet multi-usages sécurisera notre mode de vie et l'enneigement supplémentaire de pistes existantes associé à des activités diversifiées assurera une offre de qualité pour nos visiteurs qui n'hésiteront plus à réserver chez nous.

À ce stade nous intégrons les demandes complémentaires reçues de la DDT en juillet 2022 et aussi les enseignements des divers contentieux, des alertes de nos partenaires associatifs (par exemple Mountain Riders) ou les suggestions d'autres associations environnementalistes. Un travail préparatoire essentiel pour disposer à terme d'un dossier d'études complet et avec une vision partagée par les Deux Alpes, le territoire et les visiteurs.

Budget local : une procédure bien huilée... mais une année 2023 plus compliquée ?

L'élaboration puis le vote du budget d'une collectivité relèvent de processus bien précis.

Le budget est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une d'investissement.

Toutes les recettes et les dépenses sont recensées dans un document unique afin d'avoir une vue complète de la situation financière de la collectivité.

Chaque fin d'année, les services identifient les besoins financiers pour l'année à venir. Différents arbitrages sont opérés par les élus, en fonction des compétences obligatoires et facultatives, afin de prioriser et de planifier les différents projets.

Un débat d'orientation budgétaire a ensuite lieu en conseil municipal pour présenter et discuter des grandes orientations budgétaires.

L'assemblée délibérante vote ensuite le budget qui doit être adopté à l'équilibre (les recettes = les dépenses) pour une année civile. Nous attendons un contexte budgétaire compliqué en raison : 1 - des hausses du coût de l'énergie ; 2 - de l'inflation des coûts des travaux ; 3 - des coûts salariaux en augmentation.

Aux Deux Alpes, la préparation budgétaire 2023 a commencé dès la fin du mois de septembre par les services. Le budget de la collectivité sera voté en janvier par le conseil municipal.

Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local acquitté par les vacanciers. Elle est payée par personne et par nuit et son montant varie selon le type d'hébergement et si celui-ci est classé ou non. Cette taxe contribue à la qualité de l'accueil et au confort des séjours au sein des équipements communaux.

Tous les propriétaires mettant en location leur logement ont l'obligation de déclarer cette activité à la mairie.

Pour accompagner les hébergeurs, la Commune met à disposition un outil sécurisé et dématérialisé pour faire toutes vos démarches.

Déclaration de logement, des séjours, paiement en ligne, toutes ces opérations sont réalisables depuis votre espace personnel accessible sur le site www.mairie2alpes.fr/taxedesejour. Un guide disponible sur le site vous aide à réaliser ces formalités.

À compter du 1^{er} décembre 2022, les nouveaux tarifs de la taxe de séjour 2023, déterminés par les services de l'État, s'appliquent.

Retrouvez ci-dessous les différentes catégories d'hébergement et les tarifs.

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT	Montant taxe de séjour par nuit et par personne
Palaces	4,73 €
Hôtels / Résidences / Meublés de tourisme 5 étoiles	3,41 €
Hôtels / Résidences / Meublés de tourisme 4 étoiles	2,64 €
Hôtels / Résidences / Meublés de tourisme 3 étoiles	1,65 €
Hôtels / Résidences / Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,99 €
Hôtels / Résidences / Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes - Auberges collectives	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 à 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,22 €
Tous les hébergements en attente de classement ou sans classement. le tarif applicable par personne et par nuitée est fixé à 5,5% du coût par personne de la nuitée	tarif plafonné à 4,73€

→ Le Département de l'Isère a décidé le 18 juin 2009 d'instaurer la taxe additionnelle départementale de 10% à la taxe de séjour. Les tarifs ci-dessus prennent en compte cette mesure.

→ Certaines personnes sont exonérées de taxe de séjour :

- Les personnes de moins de 18 ans
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par nuit

→ La taxe de séjour est perceptible du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.



Destination Aveyron

Début septembre, les seniors bi-alpins sont partis pour le traditionnel voyage de la rentrée.

Cette année, direction l'Aveyron du 4 au 10 septembre !

Un premier arrêt à Rodez a permis de s'installer confortablement à l'hôtel. Dès le lendemain, direction le village troglodyte de Peyre, le viaduc de Millau et la visite de magnifiques caves de roquefort. Les découvertes se poursuivent les jours suivants. La cité des pierres de La Roque Sainte Marguerite, ou encore Sainte Enemie, un des plus beaux villages de France, sont l'occasion de réaliser de belles photos. À Laguiole, découverte d'un siècle et demi d'histoire avec la visite de la coutellerie locale. Nos aînés ont cherché la bête dans le parc au loup du Gévaudan avant de s'évader encore plus loin grâce au train à vapeur des Cévennes. Point final exceptionnel, la bambouseraie d'Anduze et son parc botanique, classé parmi les plus beaux jardins de France, auront terminé le séjour en beauté.

Une année toujours sous le soleil avec une parfaite ambiance entre tous les participants. On en redemande !



Les jeunes et la commune, un partenariat à poursuivre

Depuis quelques années le CCAS des Deux Alpes aide les jeunes à financer leur formation du permis de conduire ou du BAFA en échange de quelques heures de bénévolat.

Entre 2021 et 2022, 20 jeunes ont prêté main forte aux services de la mairie pendant près de 290 heures. Le service logement, la bibliothèque, ou encore le centre de loisirs ont bénéficié de renfort pour les périodes d'affluences. Sur les deux premières marches du podium, on trouve les services techniques avec 120 heures et le multi accueil avec 110 heures de bénévolat.

Au total, ce sont 12 150 € bien dépensés pour faciliter l'accès des jeunes à l'autonomie.

Vous avez entre 16 à 25 ans et vous êtes intéressés par ce dispositif? Le dossier de demande d'aide est disponible à l'accueil de la mairie et des mairies annexes. Vous pouvez aussi le retrouver sur le site de la Ville rubrique Services > Action sociale CCAS. Enfin, pour toutes questions, vous pouvez contacter le CCAS au 04 76 79 51 29 ou par mail ccas@mairie2alpes.fr



Rejoignez la communauté des donneurs !

Cette année encore, l'association des donneurs de sang vous donne rendez-vous pour partager votre pouvoir de sauver des vies.

Rendez-vous : mardi 27 décembre 2022, vendredi 10 février 2023, mardi 1^{er} août et mardi 26 décembre 2023.

Résidents, saisonniers, vacanciers, vous êtes tous attendus Rue du Grand Plan pour donner votre sang de 16h à 19h30 au Palais des sports !

Trouver des dates et lieux de collectes toute l'année sur www.dondesang.efs.sante.fr



La Maison des habitants vous accompagne !



LA PAROLE À... FRANÇOISE MOREAU

Adjointe en charge des affaires sociales

Au revoir Service logement / Espace saisonnier, la Maison des habitants a été officiellement inaugurée le 30 août dernier !

Elle a pour vocation d'accueillir tous les bi-alpins, physiquement, par téléphone ou par e-mail. Emploi et formation, logement, CCAS et aide sociale, santé, parentalité et démarches de la vie quotidienne, le service apporte son soutien à tous les usagers qui en font la demande.*



Résident permanent, saisonnier, jeune, moins jeune, bailleur, locataire, employeur, candidat, famille et individuel, la Maison des habitants assure un premier accueil et traite le dossier. Au besoin le service oriente, accompagne et fait le lien avec de nombreux partenaires.

Le regroupement de tous les services en un seul lieu a pour objectif d'optimiser la qualité de service public et de faciliter l'accès aux aides pour tous et en toute discrétion.

Répondre efficacement aux besoins de la population et améliorer la vie quotidienne est le but premier de ce guichet unique d'accueil et de proximité.

Véritable outil de la politique sociale locale, ce service essentiel souhaite aujourd'hui développer un partenariat actif avec tous les socios professionnels et acteurs du territoire pour co-construire ensemble des projets dans l'intérêt de la station et de la vie à l'année.

La Maison des habitants vous attend du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 22 place de Venosc, au 1^{er} étage et est joignable au 04 76 79 08 65 ou par mail à mdh@mairie2alpes.fr.

* Les démarches administratives d'inscription à l'école et d'état civil sont toujours à effectuer directement en mairie.



DAE : un sigle à maîtriser

« Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un **dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque**. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie ».

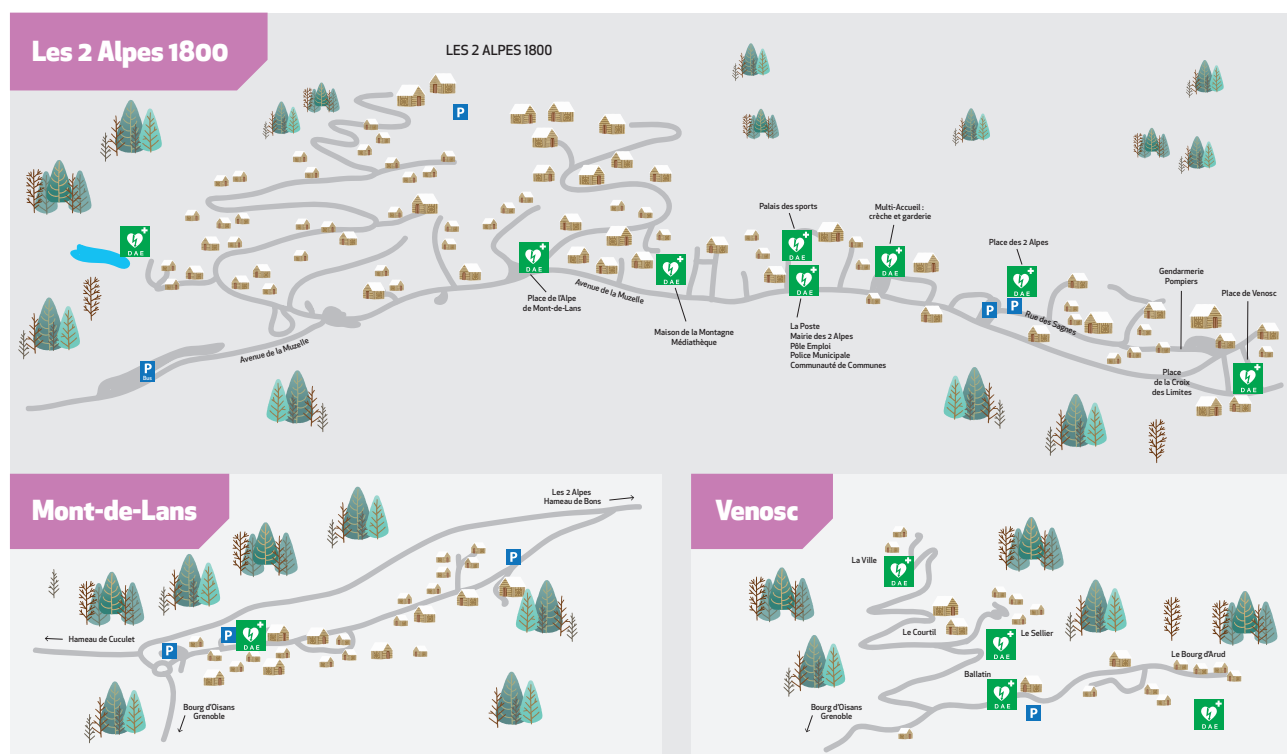
Présentation du Ministère de la Santé

Aux Deux-Alpes, la commune dispose actuellement de 24 défibrillateurs, mis à disposition des habitants sur tout le territoire.

Sur la station, à Mont de Lans, à Venosc et dans les hameaux, l'ensemble du territoire est équipé avec ce matériel de secours.

Ceux-ci sont contrôlés une fois par an et visent à permettre une intervention rapide en cas de besoin.

Pour faciliter le repérage et l'utilisation de ces équipements, une liste complète des défibrillateurs et une carte localisant les emplacements sont disponibles sur le site de la commune <https://www.mairie2alpes.fr/page-defibrillateurs>



Besoin de faire garder votre enfant ? Pensez Multi-accueil et Centre de loisirs !

Le Multi-accueil (crèche et garderie) et le Centre de loisirs-ALSH sont là pour accueillir vos enfants au quotidien.

Pour les habitants, la crèche s'occupe des enfants à partir de 2 mois ½. La garderie prend le relais à partir de 2 ans et le centre de loisirs encadre des jeunes de 5 à 14 ans.

Le bien être des petits bi-alpins et des enfants de nos visiteurs est au cœur des projets éducatifs et pédagogiques de chaque établissement. Éveil, motricité, autonomie, tout est fait pour assurer le bon développement des enfants à travers des activités et des animations cohérentes avec les valeurs éducatives portées par les équipes.

Et c'est justement pour maintenir un accueil de qualité que le projet de la Maison des enfants a vu le jour. En effet, les locaux actuels ne

répondront bientôt plus aux normes d'accueil. Regrouper tous les services « petite enfance » en un même lieu permettra un accueil plus qualitatif pour les enfants et leurs parents, dans un bâtiment **pleinement** adapté à ces missions.

D'ici-là, les services se tiennent prêts à accueillir vos enfants dans leurs locaux actuels situés :

- La crèche : 21 rue des Sagnes
Tél : 04 76 79 02 62 • Mail : creche@mairie2alpes.fr
- La garderie : 21 rue des Sagnes
Tél : 04 76 79 06 77 • Mail : garderie@mairie2alpes.fr
- Le Centre de loisirs – ALSH : Maison de la montagne (30 avenue de la Muzelle) • Tél : 04 76 79 85 40 • Mail : alsh@mairie2alpes.fr



LA PAROLE À ... CÉLINE VALETTE

Conseillère municipale chargée du suivi des affaires liées à l'enfance et la jeunesse

→ **La fermeture des services petite enfance le dimanche pendant la saison estivale a suscité beaucoup de réactions. Pouvez-vous revenir sur cet épisode ?**

Nous comprenons la gêne que cela a été pour les habitants et la regrettons.

Pour bien comprendre cette situation, il est important de revenir sur le contexte actuel. La France est impactée par une

pénurie de personnel de la petite enfance depuis plusieurs mois. De nombreux territoires, comme les Deux Alpes, ont du mal à trouver et à recruter des personnels compétents pour accueillir les enfants dans les différents établissements.

Sur la commune, nous avons lancé les recrutements pour la saison d'été dès le mois d'avril. Face au manque de personnel, nous avons sollicités les parents pour connaître leurs besoins en terme d'inscription pour la saison estivale.

Nous avons analysé ces retours peu nombreux et envisagé plusieurs possibilités en modulant les plannings. Nous avons donc décidé de fermer le jour le moins fréquenté pour assurer un fonctionnement normal 6 jours sur 7.

Une rentrée très active



LA PAROLE À... CÉLINE VALETTE

Conseillère municipale chargée du suivi des affaires liées à l'enfance et la jeunesse

La rentrée des classes s'est encore bien déroulée cette année pour les 3 écoles de la Commune et chacune d'elle s'est déjà lancée dans la réalisation de plusieurs projets.

Du côté de Mont de Lans, les élèves travailleront toute l'année sur les arts et la matière avec un plasticien grenoblois qualifié. Une exposition réalisée par les enfants sera à découvrir en fin d'année.

À Venosc, les enfants ont rencontré Clémentine Sourdais, une illustratrice de contes traditionnels qui a présenté sa façon de travailler. Elle a ensuite guidé les enfants dans la création d'illustrations en volume autour de contes de leurs choix.

Sur la station, les premières semaines scolaires ont été très denses avec la "classe dehors", un projet avec la médiathèque autour des contes et la découverte de spectacles sur le recyclage des déchets et l'environnement.

Enfin, les 3 écoles se sont retrouvées au mois de novembre au terrain de sport près des Vikings à l'occasion du course long. Un grand bravo à tous les participants !

La lecture à l'honneur

La bibliothèque et la médiathèque proposent chaque année de nombreuses activités autour du livre pour les enfants, en lien avec les écoles.

Cette année, les contes ont été particulièrement valorisés à l'occasion d'expositions, organisées avec le Réseau des médiathèques de l'Oisans. Lectures, jeux, projections de film documentaire, quizz et créations de boîtes à histoires ont permis de revisiter Barbe bleue et le Chat Botté.

En parallèle, les 3 écoles de la Commune participent cette année encore, au Prix des incorruptibles.

Depuis 32 ans, ce prix accompagne les jeunes, de la maternelle au lycée, à prendre goût au plaisir de la lecture grâce à la découverte de nouveaux genres littéraires et en les faisant voter pour leur livre préféré.

Chaque année, l'association organisatrice choisit plusieurs livres, selon différents niveaux et les élèves en lisent 6 parmi la sélection. Ces « lectures partagées » permettent de créer des temps d'échanges et de partage entre les jeunes lecteurs.

À Mont de Lans et sur la station avec la médiathèque, ainsi qu'à Venosc avec la bibliothèque, chaque classe participe à ce travail littéraire tout au long de l'année. Différentes animations sont proposées par les équipements culturels autour des albums et romans de la sélection. Les nombreux ateliers sont l'occasion pour les enfants de débattre et de développer leur esprit critique grâce à une autre approche.

En fin d'année, enfants et adolescents votent pour leur livre préféré, qui obtiendra alors le fameux prix littéraire.



LES RENDEZ-VOUS DE L'HIVER 2022/2023

Découvrez les principaux temps forts à ne pas manquer !

Sous réserve de modifications / annulations.



DU 30 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE

**COUPE DU MONDE
DE SNOWBOARD CROSS**



7 DÉCEMBRE

FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS

De 14h à 18h au Palais des sports.



DU 10 AU 17 DÉCEMBRE

RISE FESTIVAL

"Party on top of the World"

Une semaine de neige, de ski, de snowboard et de musique dans les Alpes françaises.



**LES MARDIS 20 ET 27 DÉCEMBRE
2022, 7, 14, 21 ET 28 FÉVRIER 2023**

MAGIC AVENUE

Le défilé est de retour !



**DU 26 DÉCEMBRE 2022
AU 31 JANVIER 2023**

FÊTE DES ROIS : À l'occasion de la traditionnelle Epiphanie, achetez votre galette des rois (ou une autre création surprise) dans un commerce de la station partenaire de l'opération et collectionnez les 4 fèves spéciales à l'effigie des pistes de la station.



**LES JEUDIS 22 ET 29 DÉCEMBRE 2022,
9, 16 ET 23 FÉVRIER
ET 2 MARS 2023**

SKI SHOW : Démonstration des disciplines de glisse des moniteurs ESF, passage des dameuses, descente aux flambeaux des moniteurs, feu d'artifice et vin/chocolat chaud au programme de cette soirée festive et conviviale.



**LES MERCREDIS 21 ET 28 DÉCEMBRE,
8-15-22 FÉVRIER ET 1-8 MARS**

SPECTACLES DE L'HIVER

Au Palais des sports.



**DU 17 DÉCEMBRE AU 30 AVRIL
CHAMBON DANS L'OMBRE
D'UN GÉANT**

Une exposition qui retrace l'histoire de la construction du barrage du Chambon, à voir à l'Office de tourisme de Venosc village.



DU 20 DÉCEMBRE AU 25 AVRIL

MARCHÉ DE VENOSC VILLAGE

Tous les mardis de 15h à 19h, vente de produits locaux.



LES 14 ET 15 JANVIER

MARION ROLLAND TOUT SCHUSS CUP

Course de ski pour les enfants de 8 à 12 ans.



LES 20 ET 21 JANVIER

LES LUMIÈRES DE LA MUZELLE

Course de trail sur neige.



LE 13 FÉVIER À 20H30

UNE RIVIÈRE ET DES HOMMES

Fresque historique sur la Romanche à Amphibia.



LE 10 MARS

PANO FREESTYLE SHOW

Démonstration de ski et snowboard freestyle au Panobar à 2600 m d'altitude.



LES 18 ET 19 MARS

TROPHÉE DES CHOUCAS

Course ski, parcours ludique pour les jeunes enfants.



DU 11 AU 13 AVRIL

FRANCE BLEU LIVE FESTIVAL

3 jours de musique à partager ensemble !



DU 15 AU 16 AVRIL

MICROKIDS

Compétition de snowboard pour les plus jeunes.



LE 22 AVRIL

PATROLETTE

Compétition de ski de rando, barquette avec les pisteurs.



À VENIR

Le Multi-Accueil vous donne RDV :

- En janvier pour manger la galette des rois avec les seniors
 - En février pour le Carnaval et la Chandeleur
 - En avril pour une chasse aux œufs de Pâques
- On vous attends nombreux !*

19

Les rendez-vous
de l'hiver



ÉTAT CIVIL D'AVRIL À OCTOBRE 2022

Afin de respecter la vie privée, la diffusion de l'état civil nécessite un accord des familles pour les naissances et les mariages.
Cette autorisation est signée à la mairie du lieu de l'événement lors de la déclaration de la naissance ou du mariage.

MONT DE LANS

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents de :

- **Eyden CHALVIN** né le 22 juin 2022 à Saint-Martin-d'Hères
- **Ferdinand POTIER GAILLARD** né le 10 juillet 2022 à Grenoble

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur à :

- **Xavier BARRES et Virginie MATARES** mariés le 14 mai 2022
- **Sébastien JAKOBOWSKI et Anne LHOMME** mariés le 17 juin 2022
- **Benjamin PELLORCE et Mirela MANOLOVA** mariés le 25 juin 2022
- **Stéphane COLLIN et Valérie DAUBEC** mariés le 17 septembre 2022

DÉCÈS

Toutes nos condoléances aux familles, amis et proches de :

- **M. Philippe POIRIER** décédé le 28 septembre 2022

DÉCÈS HORS COMMUNE (transcription de décès)

- **M. Pierre PERETTE** décédé à la Mure le 11 avril 2022
- **M. Antonio DE SOUSA ARAUJO** décédé à Grenoble le 27 juin 2022

VENOSC

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents de :

- **Elyna BERRUYER** née le 16 avril 2022 à Briançon (Hautes-Alpes)
- **Gaia CECAMORE** née le 19 avril 2022 à Échirolles (Isère)
- **Céleste DURDAN** née le 26 juillet 2022 à Grenoble (Isère)
- **Jamie BUATOIS FAUVET** né le 3 août 2022 à La Tronche (Isère)
- **Victoria RICCHI** née le 13 août 2022 à La Tronche (Isère)

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur à :

- **Florent BATTISTON et Lorène FRUTEAU de LACLOS** mariés le 2 juillet 2022
- **Morgan PARIZET et Annabel DURDAN** mariés le 10 septembre 2022

DÉCÈS

Toutes nos condoléances aux familles, amis et proches de :

- **M. André DODE** décédé le 30 avril 2022 à Venosc (38)

- **M. Joseph ROUARD** décédé le 10 mai 2022 à Échirolles (38)
- **Mme Marguerite PANDOLFO**, décédée le 2 juin 2022 à Trévenans (Territoire de Belfort)
- **Mme Carmen ESCALAS** décédée le 6 juillet 2022 à La Tronche (Isère)
- **Mme Elise LAGE** décédée le 16 juillet 2022 à Les Deux Alpes (Isère)
- **M. Emile GIRAUD** décédé le 27 août 2022 à Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle)

INFOS PRATIQUES



MERCI D'ADRESSER TOUS VOS COURRIERS ET DEMANDES À LA MAIRIE LES DEUX ALPES EXCLUSIVEMENT.

MAIRIE ANNEXE MONT DE LANS VILLAGE

Le Village - 38860 Mont-de-Lans
Tél. : 04 76 80 04 24
Fax : 04 76 79 57 09
mont-de-lans@mairie2alpes.fr

MAIRIE LES DEUX ALPES

48, av. de la Muzelle - 38860 Les 2 Alpes
Tél. : 04 76 79 24 24
Fax : 04 76 79 57 09
accueil@mairie2alpes.fr

MAIRIE ANNEXE VENOSC VILLAGE

5, rue du câble Le Courtil - 38520 Venosc
Tél. : 04 76 80 06 75
Fax : 04 76 80 01 55
venosc@mairie2alpes.fr



TÉLÉVISION, GSM, POUBELLES, VOIES VERTES,
SCOT, MOBILITÉ (...)
1 bis, rue Humbert - BP 50 - 38520 Le Bourg d'Oisans
Tél. : 04 76 11 01 09 • www.ccoisans.fr



ASSAINISSEMENT
1 bis, rue Humbert - BP 50 - 38520 Le Bourg d'Oisans
Tél. : 04 76 11 01 09 • www.saco-assainissement.fr

NUMÉROS UTILES | Le CCAS : 04 76 79 51 29 | La Police municipale : 04 76 79 51 30 / 06 88 05 50 50 | Les Pompiers : le 18 ou le 112 | Le Samu : le 15